

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Les informations recueillies par ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Saint-Étienne, en tant que responsable de traitement pour instruction de la demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données sont accessibles par les services concernés et elles sont conservées en mairie pendant toute la durée du PACS puis pendant 5 ans après la dissolution. À l'issue de ce délai, le dossier complet sera détruit.

En application de la loi n° 78 — 17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation et le droit d'opposition du traitement de vos données. (Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.)

Vous pouvez exercer ces droits en contactant la déléguée à la protection des données de la Ville de Saint-Étienne par voie électronique : dpd@saint-etienne.fr

Pour exercer vos droits sur les données vous concernant, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité en cours de validité, sauf si les éléments communiqués dans le cadre de votre demande permettent de vous identifier de façon certaine.

La Ville de Saint-Étienne dispose d'un délai d'un (1) mois pour vous répondre à compter de la réception de votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois en raison de la complexité de votre demande et du nombre de demandes qui lui sont faites.

Si l'utilisateur estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut faire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données personnelles : CNIL — Service des plaintes 3 Place de Fontenoy — TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.